Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260320-2026_03_02ICM-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
16/03/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, LE ROUX Éric, COLLOBER Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette

Absents excusés :
Absents non excusés :

Jean-Baptiste LE FEVRE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-03-02ICM : Fixation du nombre d'adjoints

VU le CGCT, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peux excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant cependant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le nombre d''adjoints à 3 (trois) pour la mandature

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC